



**REGLEMENT
COUPE « Jacky TOUFFLET »
2026-2027**

Article 1 : Organisation

La compétition est organisée par le Comité Départemental de Tennis de Table (CDTT) de l'Eure (27)

Article 2 : Conditions de Participation

La participation est ouverte à tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Tennis de Table (FFTTT) et à jour de leur cotisation.

Article 3 : Engagement et Droits d'Inscription

Les clubs doivent confirmer leur participation avant la date fixée par le CDTT. Un droit d'inscription de 20 € est requis pour chaque équipe engagée et sera à régler à la réception de la facture récapitulative.

Article 4 : Composition des Équipes

Chaque équipe est composée de 3 joueurs ou joueuses.

Article 5 : Composition des divisions

La coupe « Jacky TOUFFLET » est composée de 5 divisions comme suit :

- Coupe A: sans limite de points
- Coupe B: 500 points à 1249 points
- Coupe C: 500 points à 999 points
- Coupe D: 500 points à 799 points
- Coupe E: 500 points à 599 points

Article 6 : Déroulement de la coupe « Jacky TOUFFLET »

Elle se déroule en deux phases :

La première phase sera une phase de poules .

Lors de la seconde phase , les équipes seront placées dans un tableau en fonction de leur classement dans leur poule.

Le placement des équipes sera fait sur un modèle pré établi selon le nombre de poules et d'équipes.

Les finales de toutes les divisions se joueront le même jour.

Dans le cas ou il n'y aurait qu'une seule poule possible dans une division, cette poule se jouera en match aller-retour. Le classement final sera pris en compte . il n'y aura pas de match à élimination.

Article 7 : Déroulement des Rencontres

Les rencontres se déroulent en 9 matchs individuels et 1 matchs de double en 3 sets gagnants selon les règles en vigueur de la FFTT.

La rencontre se joue sur 2 tables.

Article 8 : Poules , Attribution des Points

Les poules seront composées de 4 équipes maximum l'ordre des rencontres sera :

1^{er} tour	2^e tour	3^e tour
1-3	1-2	1-4
2-4	3-4	2-3

La répartition des poules sera effectuée par tirage au sort.

Chaque rencontre rapporte :

- Victoire : 3 points
- Nul : 2 points
- Défaite : 1 point
- Forfait : 0 point

Article 9 : Feuille de match

Sur la feuille de rencontre, l'équipe qui reçoit sera placée sur les lettres A.B.C, et l'équipe qui se déplace aura les lettres X.Y.Z.

La remontée par GIRPE ou mon espace club sont à effectuer dans les 24 heures après les rencontres.

Les feuilles de match ne sont à envoyer au responsable de la compétition uniquement en cas de litige ou réclamation.

Article 10 : Classement et qualification des joueurs

Le classement pris en compte lors de cette compétition est le classement du début de phase lors du premier match joué par le joueur.

A partir des ½ finales seuls les joueurs ayant déjà joués une rencontre sont qualifiés.

Attention : les matchs des rencontres « EXEMPT » et « FORFAIT » ne sont pas comptabilisés comme match joué .

Article 11 : Règles de brulage :

Un joueur d'une équipe de division inférieure est autorisé à jouer une seule fois dans la division supérieure. Si ce même joueur joue deux fois en division supérieur, il sera brulé.

Article 12 : Entente entre clubs.

Un joueur d'un club peut être associé à un joueur d'un autre club. Dans ce cas, il faudra choisir le club où se dérouleront les rencontres. En cas d'absence de l'un des joueurs, il pourra être remplacé par un joueur de son club. Cela devra être notifié à l'inscription de l'équipe.

Article 13 : Forfaits et Absences

Après 2 forfaits, l'équipe est exclue de la compétition.

Il n'y aura pas de pénalité financière que se soit pour les forfaits ou pour les équipes incomplètes

Article 14 : Report de match

Une équipe qui souhaite le report d'une rencontre, à une date ultérieure, doit en faire la demande justifiée auprès du responsable de l'épreuve avant de contacter l'équipe adverse.

Ce dernier est le seul à valider une nouvelle date .

Article 15 : Sanctions

Tout comportement antisportif ou non-respect des règles peut entraîner des sanctions, y compris l'exclusion de la compétition.

Article 16 : Dispositions Diverses

Pour les cas non prévus, le CDTT 27 se réfère aux règlements fédéraux en vigueur.

Ce règlement est susceptible d'être modifié en cours de saison. Les modifications seront communiquées aux clubs dans les plus brefs délais.